

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès  
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2018

N° CS2019-03

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 27  
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

• **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –  
 M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –  
 M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –  
 M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre  
 FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel  
 MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET –  
 M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-  
 François CICLET – M. Louis FAVRE

## ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sous la présidence de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance,

Présentation est faite du compte administratif 2018 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M 14</b>						
Résultats reportés		1 117 469.49		7 916.27		1 125 385.76
Opérations de l'exercice	2 680 756.50	1 766 430.63	44 490.57	5 064.00	2 725 247.07	1 771 494.63
<b>TOTAUX</b>	<b>2 680 756.50</b>	<b>2 883 900.12</b>	<b>44 490.57</b>	<b>12 980.27</b>	<b>2 725 247.07</b>	<b>2 896 880.39</b>
Résultats de clôture		203 143.62	31 510.30			171 633.32
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>203 143.62</b>	<b>31 510.30</b>			<b>171 633.32</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>203 143.62</b>	<b>31 510.30</b>			<b>171 633.32</b>

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice se situe à - 914 325.87 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2017 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de 171 633.32 euros.

Fonctionnement :

- le taux de consommation du budget en charges de fonctionnement est de 90.23 % ;
- le taux de consommation du budget en frais de personnel est de 84.85 % ;
- le taux global de consommation du budget de fonctionnement est de 79.15 %.

En investissement le taux de consommation est de 57.95 %

En recettes de fonctionnement un montant de 1 766 430.63 euros a été perçu.

La différence des produits perçus autres que les participations des membres et les subventions est constituée principalement du report de l'exercice antérieur 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **02 AVR. 2019**

Publié ou notifié le

**02 AVR. 2019**

Le Président,  
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20190321-CS2019\_03-BF